

## CONCOURS ABONNEMENT HÂTIF 2018/19

### OPÉRA DE MONTRÉAL

#### CONCOURS

1. Pour être admissibles, les participants doivent s'abonner à la saison 2018/19 de l'Opéra de Montréal (abonnement aux opéras Rigoletto, Das Rheingold, Champion et Carmen).

2. Les chances de gagner sont en fonction du nombre de participants.

3. Le prix doit être accepté tel quel. Il ne sera ni échangeable ni transférable.

4. Le prix. Le gagnant remportera :

-1 certificat-cadeau échangeable contre 1 abonnement « July Get Away Weekend » du Glimmerglass Festival en 1ère catégorie pour 2 comprenant :

-2 billets pour la représentation du Barbier de Séville le 20 juillet 2018

-2 billets pour la représentation de Cunning Little Vixen le 21 juillet 2018

-2 billets pour la représentation de West Side Story le 21 juillet 2018

-2 billets pour la représentation de Silent Night le 22 juillet 2018

Valeur totale du prix : 1144 US\$ ou 1440\$ CAN (taux de change du 12 février 2018).

5. Le concours commence le 20 février 2018 à 00h01 (HE) et se termine le 31 mai 2018 à 23h59 (HE).

#### MODALITÉS DU TIRAGE

6. Le tirage au sort parmi les participants aura lieu le 4 juin 2018 à 14h. Le gagnant sera avisé par courriel ou par téléphone (selon le mode de communication disponible dans son dossier). Si aucun mode de communication est inscrit au dossier, il sera désigné par tirage au sort un autre gagnant.

#### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

7. Une seule participation par personne pour la durée du concours.

8. Le gagnant sera contacté par courriel ou par téléphone. Il aura un délai de 7 jours pour se manifester et accepter le prix. À défaut de quoi le prix sera attribué au gagnant d'un nouveau tirage.

9. Par sa participation au concours, tout gagnant autorise, si requis, les organisateurs du concours à utiliser son nom et/ou sa photographie, sans aucune compensation, à des fins publicitaires.

10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.